

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie de la Commune de HUNSPACH,
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

Présents :

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Sabine BILLMANN, Perrine FABACHER, Anne GUTH, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Stéphanie MERCK, Muriel MOTZ, Jean-Marc MULLER, Frédéric NEUHARDT, Marc WENGER

Absents excusés :

Léa ANSTAETT, donne pouvoir à Bertrand WAHL
Joé JUNCKER, donne pouvoir à Joël GIROLT

Secrétaire de séance : Jean-Marc MULLER

Date de convocation : 19 novembre 2025

&&&&&

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 SEPTEMBRE 2025

Le compte-rendu du 13 novembre est approuvé à l'unanimité.

2° ASH – PROJET DE RENOVATION TERRAIN FOOTBALL ET MISE AUX NORMES ELECTRIQUES

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation et sécurisation du stade de football. Ce dernier fera l'objet d'un contrôle décennal fin 2026. Le dernier contrôle a révélé qu'une mise aux normes s'impose afin de pouvoir évoluer en classement régional.

La clôture de l'enceinte du terrain de football, ainsi que la distance de sécurité entre l'espace de jeu et la main courante, qui est à ce jour d'1m80 et qui devra se trouver à 2.50m afin d'éviter tout risque d'incident. La mise aux normes ainsi que la sécurisation devront être entreprise par la Commune, propriétaire du terrain. Les devis ayant été affinés et les demandes de subventions déposées, la commune sera maître d'ouvrage, les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2026, les travaux pourront démarrer début d'année 2026. Le plan de financement mis à jour est approuvé par le conseil municipal.

| Plan de financement | | | |
|----------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| | Montant HT | Subventions sollicitées | |
| Terrassement Voirie | 49 231.00 € | Région | 20 000.00 € |
| Main courante | 19 722.41 € | FAFA | 19 800.00 € |
| Clôture | 18 555.30 € | CEA | 10 000.00 € |
| | | ASH | 37 708.71 € |
| Total dépenses | 87 508.71 € | Total recettes | 87 508.71 € |

Plusieurs conseillers demandent qu'une participation supplémentaire de la Commune soit étudiée.

Pour faire suite à la visite annuelle des contrôles électriques par le bureau Véritas, il apparaît qu'un certain nombre de mises aux normes s'impose dans l'enceinte du club-house. Ce bâtiment propriété de la Commune est géré par l'Association sportive de Hunspach. Après concertation avec l'association, il a été convenu que la Commune s'acquitterait de l'achat du matériel nécessaire à la remise en état des installations électriques et que l'ASH se chargera de sa mise en œuvre selon les exigences listées dans le rapport de bureau Véritas.

3° APPROBATION DU VERSEMENT DU FINANCEMENT DE LA REGION DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET REVERSEMENT A LA COMMUNE DE INGOLSHEIM

Le maire rappelle la charte de l'accompagnateur signée entre les accompagnateurs de bus du RPI Hunspach – Ingolsheim et la région Grand Est qui est applicable depuis le 1er septembre 2025 pour une durée de 7 ans. L'annexe 4 de ce règlement de transport scolaire a pour objet de définir les missions de l'accompagnateur ainsi que les modalités financières d'accompagnement de ce dispositif par la Région Grand Est. L'avenant n°1 permet de désigner le bénéficiaire pour le versement de l'aide annuelle de 3000 euros, versée par la Région Grand Est. La Région se réserve le droit de procéder à un versement partiel, voire de ne pas verser le forfait en cas de manquement graves et/ou répétés aux obligations de la charte par l'accompagnateur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération, prend acte que la Commune de Hunspach perçoit puis reverse une partie du financement de la Région Grand Est, à la Commune d'Ingolsheim.

4° MOTION LANGUE ET CULTURE REGIONALE

Le maire propose au conseil municipal de prendre une motion en faveur de langue et culture régionale. Le conseil municipal approuve et demande que la langue régionale d'Alsace soit reconnue comme langue en voie de disparition et par conséquent qualifiée de patrimoine immatériel de la France à protéger, Affirme que le temps de la langue régionale est compté et que l'urgence n'est pas à la réduction des moyens et des dispositifs en place, mais bien à leur intensification et à leur développement, afin de lui redonner une visibilité et une audibilité, ainsi qu'une existence réelle, tout en assurant un maillage cohérent et exhaustif du territoire, Demande que la sauvegarde de ce patrimoine soit décentralisée et que sa compétence revienne à l'Office public de la langue régionale et, par délégation, à l'Académie de Strasbourg qui seront conjointement chargés de la promotion, de la formation et du développement des différentes filières (primaire, secondaire et supérieure) de l'enseignement bi-plurilingue français/allemand – langue régionale, Demande que la société publique et la société civile puissent prendre en compte la langue régionale d'Alsace, sous ses deux formes, dans tous les domaines qui leur incombent respectivement, afin de la rendre visible et audible et de lui redonner une existence réelle, Demande que les deux formes de langue régionale d'Alsace puissent devenir des langues enseignées et /ou d'enseignement et trouver une place et un rôle ambitieux dans l'enseignement renforcé, bilingue paritaire et immersif.

5° DESIGNATION ASSISTANT DE PREVENTION

Pour répondre à ses obligations incombant à chaque autorité territoriale en matière d'hygiène et de sécurité du travail, il est demandé à la commune de nommer un assistant de prévention au sein de ses agents communaux. Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à désigner M. Raphaël CLAUSS, adjoint technique de la commune de Hunspach, en tant qu'Assistant de Prévention dans le but d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en

place de la politique de prévention des risques, dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail dans la collectivité; prend acte que la prise de fonction de M Raphaël CLAUSS en tant qu'Assistant de Prévention ne sera effective qu'après avoir suivi la formation préalable. Par ailleurs, il sera amené à actualiser ses connaissances en matière d'hygiène et de sécurité en suivant la formation continue.

6° ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE SANTE DU CDG 2026 - 2031

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'adhésion à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet du 1er janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé »; décide d'accorder une participation financière aux fonctionnaires en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque « Santé » ; La participation forfaitaire sera modulée comme suit : dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat ; Selon la composition familiale : Agent seul : 50 € par mois, Conjoint : 25 € par mois ; Enfant à charge : 25 € par mois. Le conseil municipal prend acte que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé.; autorise le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout avenant en découlant.

7° COMPROMIS DE VENTE – LOT N°3 ET N°4 LOTISSEMENT

Le maire informe le conseil municipal de l'intention de M. BILLMANN Cyril et Mme BERNHARDT Marine d'acquérir les deux lots restants à vendre dans la première tranche du lotissement. Le projet consiste à réunir les deux lots afin d'en faire un lot à bâtir. Pour cela il est nécessaire de déposer un Permis d'Aménager rectificatif pour définir une nouvelle zone d'implantation de la construction. L'ensemble des propriétaires du lotissement sera consulté afin de valider cette modification et permettre la poursuite de ce projet. Le conseil municipal autorise le maire à signer le compromis de vente.

8° GROUPE FOLKLORIQUE – DEMANDE SUBVENTION

Le maire informe le conseil municipal de la participation du groupe folklorique à l'inauguration du marché de Noël de la gare de l'est à Paris. Une participation financière exceptionnelle pour l'évènement est sollicitée afin de contribuer aux frais de déplacement des membres de l'association. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la contribution de la Commune et décide d'accorder une participation exceptionnelle de 700.00 euros pour le déplacement groupe folklorique. Le versement sera effectué à L'ADT, organisateur de l'évènement.

9° OUVERTURE CREDIT INVESTISSEMENT 2026

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.* Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits à hauteur de 25% du montant du budget d'investissement 2025.

10° FORET COMMUNALE : SANCTUAIRE DE LA NATURE

Le maire informe le conseil municipal que le Conseil Local de la Biodiversité s'est tenu le vendredi 21 novembre 2025 à Hunspach. Lors de ce dernier, une proposition de convention est proposée entre le Parc Naturel des Vosges du Nord et la Commune de Hunspach.

La convention a pour objet de définir les principes du partenariat entre les Parties. Il s'agit de dédier spécifiquement des parcelles communales à la préservation de la nature en impliquant les acteurs locaux dans le processus de désignation. Ce projet doit être l'occasion pour les communes et/ou les habitants de s'approprier les enjeux de préservation de la biodiversité et de renouer des liens avec le monde sauvage. Le terme sanctuaire reflète autant le processus de désignation et d'appropriation locale, que le principe de limitation de l'intervention humaine au sein de cet espace naturel. Dans le cadre de ce partenariat, le SYCOPARC s'engage à : Aider la commune à la désignation du sanctuaire ; Financer un projet pédagogique à destination de l'école ou du collègue au cours de la première année ; Participer à la recherche de moyens financiers permettant de développer des actions à vocation pédagogique et des inventaires de la faune et de la flore sur le site ; Organiser et animer une réunion annuelle rassemblant tous les acteurs du réseau des sanctuaires de nature du PNRVN permettant de partager les expériences locales et d'identifier des actions communes à mettre en place ; Faire réaliser régulièrement des photos permettant de suivre l'évolution du site en intégrant celui-ci dans l'observatoire photographique des paysages du PNR des Vosges du Nord ; Définir une signalétique commune et une maquette d'un document de présentation des sites du réseau ; Conseiller la commune afin de définir les modalités de gestion du site et les actions prioritaires à réaliser.

En contrepartie des engagements du SYCOPARC, la commune s'engage à : Préserver durablement le site de la parcelle forestière du Federwald (section 7, parcelle 42) d'une surface de 1,9 ha par un arrêté municipal précisant les conditions d'accès et les activités prohibées dans cet espace naturel afin de garantir sa vocation de sanctuaire dédié à la nature ; Garantir la pérennité du sanctuaire en affirmant sa vocation écologique dans les documents de planification urbaine, d'aménagement foncier ou d'aménagement forestier ; Etudier la possibilité de sortir la parcelle Sanctuaire de Nature du bail de chasse actuel ; Permettre l'accès aux agents du Sycoparc ou aux personnes qualifiées mandatées par lui pour effectuer des inventaires, guider des sorties de découverte et animer des activités pédagogiques et culturelles ; Désigner un référent local pour le sanctuaire ; Financer la réalisation et la pose de la signalétique du site ainsi que la publication du document de présentation du site. Le conseil municipal désigne Jean-Marc MULLER, conseiller municipal, comme interlocuteur de la Commune.

11° DIVERS :

- **RUE DES VOSGES** : Le maire rappelle l'historique de la demande d'un riverain de la rue des Vosges signalant la sortie dangereuse de sa propriété. Après plusieurs rencontres, le maire a signifié au propriétaire de raccourcir la haie pour dégager la vue sur la voirie publique. Le conseil municipal prend acte et approuve la réponse du maire consistant à tailler ou élaguer la haie en bordure de propriété afin de palier à la sortie dangereuse de l'exploitation.
- **ÉLAGAGE RUE PASTEUR STRICKER** : Plusieurs plaintes concernant le débordement de la haie de thuyas de la maison située au n°7 rue Saint-Paul, sur la voie publique de la rue Pasteur Stricker. Le maire informe le conseil municipal avoir reçu le propriétaire, une solution sera apportée afin que la voie publique soit à nouveau praticable.

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00

| | | |
|-------------------|------------------------|-------------------------------|
| WAHL Bertrand | Maire | |
| HEIBY Sylvie | Adjoint au Maire | |
| GIROLT Joël | Adjoint au Maire | |
| ANSTAETT Léa | Conseillère Municipale | Donne pouvoir à Bertrand WAHL |
| BILLMANN Sabine | Conseillère Municipale | |
| FABACHER Perrine | Conseillère Municipale | |
| GUTH Anne | Conseillère Municipal | |
| JUNCKER Joé | Conseiller Municipal | Donne pouvoir à Joël GIROLT |
| JUNCKER Marc | Conseiller Municipal | |
| LAUTERBACH Romain | Conseiller Municipal | |
| MERCK Stéphanie | Conseillère Municipale | |
| MOTZ Muriel | Conseillère Municipale | |
| MULLER Jean Marc | Conseiller Municipal | |
| NEUHARDT Frédéric | Conseiller Municipal | |
| WENGER Marc | Conseiller Municipal | |